



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission sécurité ③

Procès-verbal de la séance du 27.03.08 à 19h au bureau communal de Grimentz

Présents : Jean-Pierre Salamin, Grimentz Françoise Viaccoz, Ayer
Jean-Paul Ecklin Chandolin Christian Loye, St-Jean
Benoît Salamin, St-Luc Joël Bonnard, Vissoie
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

1. PV de la séance du 31.01.08

Jean-Pierre Salamin ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Protection contre l'incendie et les dangers naturels :

2.1. Information des commandants des CSP d'Anniviers et réactions

Jean-Pierre Salamin a convoqué les 5 commandants actuels afin de leur présenter les projets de cahiers des charges et de mise au concours en interne des postes de cdt et QM de la future CSP d'Anniviers. Aucune remarque n'a été émise. Le schéma de l'OCF présentant les 4 détachements de sapeurs-pompiers fait foi. Cette organisation future a également été présentée par l'OCF lors des séances de mise en place de la CSP St-Luc/Chandolin et de nomination du cdt intérimaire du CSIB de Vissoie.

2.2. Relecture du cahier des charges du cdt de la CSP d'Anniviers

Les quelques remarques sont notées par Jean-Pierre Salamin qui remettra à jour le document.

2.3. Mise au point de la mise au concours du poste de cdt de la CSP d'Anniviers

Le document sera revu pour y ajouter les points concernant le chargé de sécurité.

La mise au concours devrait intervenir rapidement pour disposer de suffisamment de temps pour régler l'entrée en fonction : la personne choisie pourrait devoir diminuer son taux d'engagement moyennant un préavis qui peut être de 3 mois.

La mise au concours aura lieu uniquement à l'interne car cela ne concerne que les membres actuels des 5 détachements de pompiers actuels.

2.4. Relecture du cahier des charges du QM de la CSP d'Anniviers

Le cahier des charges ne fait l'objet d'aucune remarque.

2.5. Mise au point de la mise au concours du poste de QM de la CSP d'Anniviers

L'entrée en fonction devrait avoir lieu en même temps que celle du cdt de la CSP.

2.6. Mise au point définitive de la présentation de la table des soldes de la CSP

Il est rappelé que les Présidents ne se prononcent pas sur les cahiers des charges et mises au concours du cdt et du QM sans la table comparative des soldes actuelles avec celles proposées dès 2009.

2.7. Examen du cahier des charges du chargé de sécurité d'Anniviers

Le cahier des charges est passé en revue, il ne fait l'objet d'aucune remarque.

2.8. Estimation du temps de travail annuel du chargé de sécurité

Le temps de travail, estimé par le président de la commission, est d'environ 600 heures, soit environ le 30 % d'un poste à plein temps. Cette estimation repose sur les chiffres en sa possession, transmis par certains chargés de sécurité, et sur les discussions tenues à ce propos avec l'OCF.

Un travail important devra être effectué en 2008 pour connaître l'ampleur des contrôles à effectuer et planifier les inspections 2009 prenant en compte celles effectuées les années précédentes par les chargés de sécurité actuels.

2.9. Proposition du temps de travail du cdt de la CSP d'Anniviers à qui serait également confiée la fonction de chargé de sécurité

L'ensemble du poste de cdt (20%) et de chargé de sécurité (30%) est estimé à 50 % d'activité.

Le travail de planification et de mise en place du cdt du CSP et du chargé de sécurité sera important en 2008 et s'égalisera entre les deux fonctions dès 2009.

Les taux d'engagement des deux postes pourront être modifiés, une fois expérimenté et analysé dans la réalité.

3. Affaires de police

3.1. Examen du projet de contrat du policier

La personne inscrite à l'école de police par les communes s'est désistée et n'est plus intéressée à ce métier. Le projet de contrat fera donc l'objet d'une prochaine séance de la commission.

Il faut en revanche trouver des solutions. Il semble difficile de trouver des policiers formés ou à former. Un rapprochement avec la police municipale de Sierre ou la police cantonale est soumis à la réflexion des membres de la commission.

3.2. Adaptation du statut et du contrat du policier, en fonction de l'engagement du nouveau policier

Ce point est laissé aux futures autorités.

3.3. Adaptation du projet de règlement de police de la Commune d'Anniviers et contrôle par l'administration cantonale

Le règlement sera envoyé pour préavis des services cantonaux concernés. Les nouveaux articles concernant la police du commerce ont été intégrés.

4. Protection civile

4.1. Cahier des charges du cdt de la PCI et de son remplaçant

Le document est présenté par Jean-Pierre Salamin ; il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre parce que tout est défini par les dispositions légales de la PCi. Le commandant et son remplaçant pourront être nommés le 1^{er} décembre.

Le cahier des charges du cdmt relatif à la protection civile doit être parcouru par les membres de la commission : il fera l'objet d'un point de l'ordre du jour d'une prochaine séance. Il faudra se pencher sur le défraiement forfaitaire du cdt et de son supplément pour un temps hors service estimé à une centaine d'heures par année.

4.2. Responsable des abris de protection dans le Val d'Anniviers

Cette tâche est attribuée au commandement de la PCI. Ce document fera également d'un point de l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

4.3. Soldes de la protection civile

Un tableau, basé sur la législation fédérale, a été fait.

4.4. Cours de la protection civile d'Anniviers et avancement des cadres : information

23 personnes sont actuellement astreintes à suivre le cours du 1^{er} au 5 septembre 2008, consacré essentiellement à la connaissance des abris, à leur entretien et au tri du matériel de la PCi qui repose dans des garages à Vissoie.

Il est rappelé que les jeunes depuis 5 ans sont recrutés pour servir dans l'armée ou dans la protection civile avec des obligations analogues.

5. Autres

- Stand de tir : le conseil communal d'Ayer souhaite garder le stand de tir. Le comité concerné doit encore se prononcer.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus

Annexe : Organigramme de la CSP d'Anniviers en 2009 : selon proposition de l'OCF

Organigramme CSP

